

ÉTAT CIVIL

N° de boîte

N° de dossier

34 R 5844

PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

ÉTAT CIVIL

Victime civile

DOSSIER DE DÉCÈS

Nom : **BOUALAM (OU BOUALEM)**

Prénoms : Bellal

né en 1894

à Ben Srour (Algérie)

décédé en juillet 1962

à Ben Srour (Algérie)

Guerre d'Algérie victime civile

ÉTAT-CIVIL

MENTION "MORT pour la FRANCE"
accord DGONAC n° 184-2016
du 31 mars 2016.

5857/DGONAC

DEPARTEMENT DU TITERI
ARRONDISSEMENT DE BOU-SAADA
COMMUNE DE BEN S'ROUR

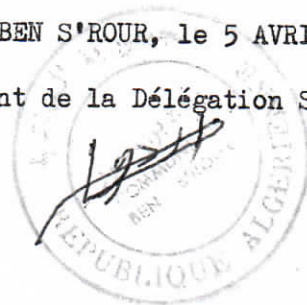
A T T E S T A T I O N

Le Président de la Délégation Spéciale de la commune de BEN S'ROUR, soussigné certifie que M. BOUALEM Bellal, originaire de la commune de BEN S'ROUR, était président de la Délégation Spéciale de la commune de BEN S'ROUR, et Conseiller Général pendant la révolution, jusqu'à 1962 date pendant laquelle il fut assassiné par le F.L.

En foi de quoi la présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

BEN S'ROUR, le 5 AVRIL 1965

Le Président de la Délégation Spéciale,



BOUALAM Rabah,
BOUALAM Fatima Zohra,
BOUALAM Ahmed
947/05 Route Nouvelle BOU SAADA
ALGERIE Direction des missions
Département reconnaissance
et réparation

BOU SAADA le 08-05-2012

REÇU,

le

11 MAI 2012

005540

À OFFICE National des Anciens Combattants
Direction des Missions
Département « Reconnaissance et Réparation »
Rue Neuve Bourg l'Abbé – BP 552
14037 CAEN Cedex

Objet : **DEMANDE D'ATTRIBUTION « Mort pour la France »**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous saisir après ce long silence au sujet de l'attribution de la mention « **Mort pour la France** » Monsieur BOUALAM Bellal, né en 1894, Ancien Combattant pendant 15 années, décoré de la « **Légion d'Honneur** ». notre père s'est distingué par sa bravoure le **18/07/1926**, il n'a quitté le camp que dans les derniers, après avoir tenu tête à l'adversaire en ramenant dans nos lignes le corps de son capitaine tué comme indiqué sur **son livret militaire n° 488 du 03/07/1926**.

De 1957 à 1962, notre père exerçait aussi la fonction de Maire et Conseiller générale de la commune de **BEN S'ROUR** (Département de **TITTERIE**).

Il a été liquidé sommairement au mois d'Avril 1962 après son enlèvement après le **19/03/1962**, on ignore à ce jour où son corps a été inhumé du fait que son décès est par jugement « décédé en juillet 1962 sans date précise ». Le **19 Mars 1962**, il a signé sur les registres d'état civil en tant qu'officier.

Pendant la guerre, nous avons été en permanence en danger, comme cité sur le Site Internet **BEN S'ROUR Blog des AECOBOIS** par le **lieutenant MARIEY** et le **Capitaine POUGET du 584 BT** qui ont connu notre père et la situation sécuritaire de **1958 à 1960**.

Ce que nous sollicitons, *Madame, Monsieur*, c'est la reconnaissance pour ce père qui était dévoué pour la France avant la guerre d'Algérie jusqu'à ce qu'il a payé de sa vie en laissant toute une famille tous mineurs à leurs destins. Aujourd'hui, nous sommes tous trois des cadres dans l'éducation, le tourisme et retraitables, nous avons réussi grâce à dieu et à notre défunte mère sans l'aide que ce soit l'état Français ou l'état Algérien.

Par ce geste, *Madame, Monsieur*, vous faites réparation d'une omission involontaire, un repos éternel pour notre père et un soulagement pour nous, de considérer que notre père est mort pour une cause précise et non pour rien.

Vous trouverez ci-joint les pièces suivantes à savoir :

- *Acte de naissance de Monsieur BOUALAM Bellal*
- *Acte de DECES de Monsieur BOUALAM Bellal*
- *Attestation de Service Militaire*
- *Fiche familiale d'état Civil*
- *Copie de la carte National d'Identité*
- *Copie correspondance Adressée A l'ONAC*

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur*, l'expression de nos meilleurs sentiments distingués.

Famille BOUALAM

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MÉMOIRE,
DU PATRIMOINE
ET DES ARCHIVES

SERVICE HISTORIQUE
DE LA DÉFENSE

Département Gendarmerie

Affaire suivie par :
Adjudant-chef Christophe GUILLAUME
N°7940 en date du 31 mai 2012
tél. : 01.41.93.21.37
fax : 01.41.93.23.23
courriel : dgn@shd.defense.gouv.fr

VINCENNES, le 10 JUIL. 2012

N° 9054 DEF/SGA/DMPA/SHD/DGN

ONAC
Direction des missions
Département reconnaissance et réparation
B.P. 552
14037 CAEN CEDEX

O B J E T : Demande de procédure – affaire Bellal BOUALEM

REFERENCE : Votre lettre n° 5047/DGONAC/DMI/DRR/MPF en date du 24 mai 2012
(affaire suivie par madame Viviane JENVRIN – dossier n° 5857)

En réponse à votre correspondance rappelée en référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les recherches effectuées dans les archives de la brigade de gendarmerie de BEN S'ROUR (Algérie), détenues au Département gendarmerie du Service historique de la Défense, se sont révélées infructueuses.

Aucun document relatif à l'enlèvement de monsieur Bellal BOUALEM (ou BOUALAM) n'a été découvert.

Le colonel **Jean-Louis SALVADOR**,
Chef du Département gendarmerie

Par ordre :

Adjudant-chef **Christophe GUILLAUME**,
section recherches administratives

Direction des missions
Département reconnaissance
et réparation

REÇU,
le 13 JUIL. 2012

008350



COURRIER - Service de la Correspondance Présidentielle

Message du : 5 février 2016 Enregistré le : 8 février 2016	Requérant : B044571 Affaire : 2016-00035159
---	---

Références de l'internaute

Nom	BOUALAM Rabah Ben Bellal 947/05 ROUTE NOUVELLE DE DJELFA
Adresse	DZ - 28200 BOU SAADA ALGÉRIE
e-mail	Boualam0411@hotmail.com
Thème	

MESSAGE

Monsieur le Président,

Je viens encore une fois de plus demander votre humble intervention ,après plusieurs tentatives et démarches et la dernière est mon déplacement à Lille ou j'ai pu rencontrer Monsieur Phillipe MUNIER Directeur de l'ONAC de Lille en date du 26/05/2015 à 15 h à qui j'ai encore remis un dossier consistant pour demander la mention honorifique "MORT POUR LA FRANCE " de mon feu père BOUALAM Bellal ben Ali né en 1894 ancien combattant de 1920 à 1935 puis Maire et conseiller général de 1957 à Avril 1962 enlevé par le FLN puis exécuté sommairement . Voir le journal de "LA VOIX DU NORD " du 26/05/2015 page 34 .

Monsieur le Président à l'instant ou je rédige ce message et ce jour même nous ignorons ou notre défunt père est enterré ce qui nous touchent profondément,cette mention n'est qu'honorifique et ne peut nuire à la nation Française.

Sur son livret militaire il y a une mention le 26/07/1926 mon père à ramené sur son dos son capitaine tué au camps en tenant tête à l'adversaire ce qui lui à valu sa légion d'honneur.

Veuillez croire Monsieur le Président l'assurance de ma parfaite considération.

Rabah BOUALAM



mémoire et solidarité

Direction des missions
Département reconnaissance et réparation

Affaire suivie par Brigitte BLOTTIERE

Téléphone : 02 31 38 46 55
Télécopie : 02 31 38 45 84
Courriel : brigitte.blottiere@onacvg.fr

n/réf : n° 530 DGONAC/DMI/DRR/MPF

Dossier n° 5857

Caen, le 12 AVR. 2016

Monsieur le ministre des affaires étrangères
et du développement international
Service central de l'état civil
44941 NANTES CEDEX 9

OBJET : apposition de la mention "Mort pour la France".

REFERENCES : articles L. 488 et suivants et R. 572-2 du code des pensions militaires
d'invalidité et des victimes de la guerre.
note FAE/DIR N° 2015-1153627 du 4 décembre 2015.

PIECES JOINTES : copie de la décision d'attribution de la mention « Mort pour la France ».
copie de l'acte de décès.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision n° 2016-184 du 12 AVR. 2016, dont ci-joint copie, prise conformément aux textes cités en références, la mention "Mort pour la France" a été attribuée à :

Monsieur Bellal BOUALAM
Né en 1894 à Ben S'Rour (Algérie)
Décédé en juillet 1962 à Ben S'Rour (Algérie).

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir porter, soit sur l'acte de décès, soit sur le répertoire civil annexe, la mention suivante :

"Mort pour la France – décision de la directrice générale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre n° 2016-184 en date du 12 AVR. 2016".

Vous voudrez bien me faire parvenir un justificatif de cette inscription.

Pour la directrice générale de l'office national
des anciens combattants et victimes de guerre,
Par empêchement, le chef du département des droits à reconnaissance et à réparation


D. ARNAUD

VEA

BOUALAM

Bellap

né le en 1894 décédé le en Feuillet 1964

69 = 5395

épouse Vve BOUALAM née ASLOUN Fiala

e XI en 1932 Hou-Saâda (Médéa)

243, Bd Bougara - 7ème Etage - EL-BIAR, ALGER (Alger)

1 800,00 F

1.10.1967

Fatime-Zohra	e	9.4.1956	1.10.1967	8.4.1972
Ahmed		10.3.1958	m	9.3.1974

1.10.1967	8.4.1972	2 160,00	540,00
9.4.1972	9.3.1974	1 980,00	495,00
10.3.1974	-	1 800,00	450,00

Nom *S. N. P. Bellal*
 Prénoms : _____ Surnoms : _____

Número matricule de recrutement : *488*
 Classe de mobilisation : *2090 CMA 488*

ÉTAT CIVIL
 Né le *19 septembre 1894* à *Alger*, département de *Alger*, résident à *Alger*, canton de _____, département de _____, profession de _____ et de *Tatma B. Aissa*, domiciliés à *Alger*, canton de _____, département de _____
 Marié à *Duplicata de livret civil établi par le corps le 3-1-28*

SIGNALEMENT
 Cheveux *noirs*, Yeux *noirs*
 Front *moyen*, Nez *gros*
 Visage *ovale*. Renseignements physiologiques complémentaires : _____
 Taille : *1 mètre 70* centimètres.
 Taille rectifiée : *1 mètre* centimètres.
 Marques particulières : *Cicatrices à l'extrémité inf. de l'avant bras droit*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS
 Inscrit sous le n° _____ de la liste du canton d _____
 Classé dans la _____ partie de la liste en (1°)
Engagé pour 4 ans le 28 Mai 1916 au titre du 6^e Rég. de Spahis de front de l'Algérie au sous-Intendant Militaire résidant à Alger

CORPS D'AFFECTATION	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial	Matricule ou au répertoire
<i>6^e Rég. de Spahis Maroc</i>		<i>467</i>
<i>8^e Rég. de Spahis</i>		<i>832</i>
<i>7^e Rég. de Spahis</i>		<i>1909</i>
<i>2^e Spahis</i>		<i>495</i>
<i>2^e Spahis</i>	<i>107</i>	<i>2629</i>
<i>2^e Spahis</i>		<i>3081</i>
<i>1^e Régiment de Spahis</i>		<i>2960</i>

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES
ouverture à compter du 28 Mai 1916. Arrivé au corps le 26 Mai 1916 affecté aux Remonts du Maroc par note de service 48818 O. du 19^{em} corps d'armée du 6 octobre 1916. Rayé du contrôle le 7 janvier 1921. Passé au 8^e Rég. spahis le 1^{er} juillet 1921 (à l'occasion) affecté au 7^e Rég. de Spahis le 9 janvier 1923. Passé au 2^e Spahis le 14 juillet 1923. Libéré le 26 mai 1924. Se retire dans sa commune affecté dans la réserve au 1^{er} Spahis. Engagement pour 5 ans le 3 septembre 1924 au titre du 2^e Spahis. Par ordre du régiment N° 61 du 29-11-1924 est nommé au grade de 1^{re} classe. Affecté au 8^e Spahis le 1^{er} mai 1926. Affecté au 2^e Spahis le 2 Juin 1928. Décision de rayé du contrôle pour 5 ans à l'occasion du 5^e juillet 1929. Commis au titre du 1^{er} Régiment de Spahis par Rayé des contrôles le dit jour. Engagement au service pour 3 ans le 11 mai 1933. L'arrêté m. de Média au titre du 1^{er} Spahis à compter du 3 septembre 1933. Ordre à faire valoir ses droits à la retraite par arrêté le 3-Sept-1933. Se retire dans son domicile à Alger le 1^{er} mai 1934.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS

CAMPAGNES
 Maroc guerre du 10.12.20 au 21.6.22
 Maroc 1^{re} M. du 22.6.22 au 7.11.23
 Maroc 2^e M. du 8.11.23 au 20.11.23
 Région Saharienne du 21.11.23 au 24.9.24
 Maroc 1^{re} M. du 3.10.24 au 26.5.24
 Maroc 2^e M. du 19.7.25 au 19.8.25

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES par suite de changements de domicile ou de résidence			D. DOMICILE R. RESIDENCE
Dates	Communes	Subdivisions de région	
CARTE COMBATTANT			
<i>Certif. provisoire à carte combattant de ligne par le 1^{er} Spahis le 15/2/35</i>			
<i>N° 136 dossier de retraite à Office le 21/1/47</i>			



D'EXERCICES
 Réserve ...
 Armée 1^{re} dans l _____
 2^e dans l _____
 Supplémentaires { dans l _____
 1^{re} dans l _____

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans :
 la réserve de l'armée active | l'Armée territoriale | la réserve de l'armée territoriale
 DATE de LA LIBÉRATION du service militaire